

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr. trois mois.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal.

ROUBAIX, 28 MAI 1879

BOURSE DE PARIS DU 28 MAI

Cours de terme de 1 h. 05, communiqués par M. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: Valeurs, 28 MAI, 27 MAI

Service particulier

Table with columns: Valeurs, 28 MAI, 27 MAI

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 28 mai. Change sur Londres, 4,87 7/8; change sur Paris, 5,42 7/8.

BULLETIN DU JOUR

La presse honnête est unanime à constater que les discours qui ont été prononcés à la cérémonie de la remise de la barrette aux nouveaux cardinaux, sont, par leur modération, leur sagesse, leur égal respect pour les droits de l'Eglise et pour les droits de l'Etat, une vraie consolation au milieu de la polémique passionnée dont les rapports du pouvoir civil et du pouvoir religieux sont l'objet depuis quelque temps.

civil et le pouvoir religieux, et à montrer comment leur respect et leur amour pour l'un ne peut porter aucune atteinte à leur amour et à leur obéissance pour l'autre.

Après avoir ainsi reconnu l'autorité de l'Etat dans la sphère qui est la sienne, le cardinal archevêque de Toulouse, comme c'était son droit et son devoir, a insisté sur les bienfaits de la religion, même au point de vue social et patriotique.

Cette perpétuité, dit le Moniteur, n'a en effet jamais été interrompue qu'au détriment de la liberté de conscience comme de l'ordre civil, et ces interruptions ont toujours coïncidé avec les plus douloureuses périodes de notre histoire.

Nous devons louer aussi la forme et le fond du discours du président de la République. M. Jules Grévy a déclaré que son autorité constitutionnelle « ne fera pas défaut » aux droits de l'Eglise, qu'ils « ne courent aucun péril » et qu'ils « sont sous la sauvegarde des lois ».

Il continuait à regarder autour de lui, sans lever la tête. Evidemment, il réfléchissait à ce qu'il allait faire; et il semblait aussi éprouver quelque répugnance à franchir le seuil du bouddoir.

comme pour les droits de l'Etat? Ce que l'on appelle les droits de l'Etat est l'unique objet de la pensée de nos gouvernants; c'est leur mot de passe pour toutes les attaques et tous les dénis de justice.

Le cabinet s'est enfoncé volontairement dans le pied une épine douloureuse: les poursuites dirigées contre M. de Cassagnac pour quelques lignes plus ou moins dures à son adresse. La séance de samedi n'a pas été déjà l'avantage du gouvernement; que sera-ce quand le député du Gers, arrivant armé de toutes pièces, démontrera, preuves en mains, que le ministère, si chatouilleux quand il s'agit du pays, a courbé la tête devant les menaces de ses amis et avalé sans sourciller les couleurs que lui prodiguaient les opportunistes et les radicaux?

Le journal de M. de Cassagnac nous a donné hier un avant-goût des révélations que le député du Gers se promet de porter à la tribune. Nous ne reproduisons pas les citations empruntées par M. de Cassagnac aux feuilles républicaines et intransigeantes. Nous nous contenterons d'indiquer rapidement en quels termes on parle à gauche du cabinet, sans que pour cela on ait fait intervenir la justice.

Le Grelot, de son côté, traite le gouvernement de « mascarade de l'Empire », de « chériot perpétuel! » Quant au centre gauche, celui qui en fait partie « est après le jésuite, l'animal le plus exécrable de la création ».

Il nous relèverons ni les articles d'« éreintement » de la Révolution consacrés à M. Lepère, ni ceux de la France, dans lesquels ce journal accuse ce ministre d'être abruti par le tabac, au point de ne plus savoir ce qu'il fait.

plus impartiaux et les plus froids ont été frappés de la patience que le cabinet avait montrée au sujet des insinuations auxquelles a donné lieu l'épisode de la conversion. Quand on est si sensible à quelques épithètes, violentes, nous le voulons bien, on ne laisse pas passer ce que l'Étrille écrivait à ce sujet, trouvant la conduite du ministère « immonde, écœurante! » on ne laisse pas le Sans-Culotte parler de « prendre les armes », la Presse s'exprimer à ce sujet en ces termes: « Le tour est joué, le voilà qui se défend! »

La longanimité de M. de Marcère n'a pas été moindre que celle de M. Léon Say. La Lanterne l'a traité alors de « fripoteur » et presque qualifié de « collectiviste » dans un article intitulé: « Homme d'Etat et financier. Le Carillon s'en est pris à M. Gambetta lui-même » et l'a surnommé le « bandit sur le gril; » la Marseillaise a proclamé les ministres « bêtes; » et à propos du vote de la Chambre sur les poursuites dirigées contre le 16 Mai, le même journal a déclaré le ministère et le gouvernement « indignes de la France. »

Qu'à côté des épithètes sanglantes que nous avons prises au hasard dans les nombreux articles empruntés aux feuilles des gauches par le Pays, on place la phrase du même journal à l'adresse du cabinet, qualifiée d'outrage par M. Dauphin, et l'on se demande, ce que l'on peut le plus admirer de la tolérance du ministère quand il s'agit des amis de la majorité, ou de sa susceptibilité quand il a devant lui un adversaire politique.

La justice égale pour tous

Le 14 mai dernier, le sieur Avot, instituteur laïque à Grougis, arrondissement de Vervins, accusé d'attentats à la pudeur sur la personne d'un enfant confié à sa direction, a été condamné par la cour d'assises de l'Aisne à quatre ans de prison.

garanties que beaucoup de nos législateurs jugent nécessaires, aujourd'hui, pour charger des hommes de l'instruction de l'enfance. Nous avons donc le droit de dire que ces garanties ne sont donc pas toujours efficaces. Nous pensons que la pratique consciencieuse de la religion catholique, l'attachement aux sévères préceptes de morale qu'elle enseigne sont des garanties non moins sérieuses pour les pères de famille que le mariage. Les faits que nous venons de citer tendent à le démontrer. Les statistiques judiciaires en fourniront la preuve complète quand on le voudra.

Il y a peu de jours, M. le préfet de la Seine a changé une école congréganiste en une école laïque parce qu'un des instituteurs était soupçonné d'avoir exercé certaines violences sur un de ses élèves, c'est-à-dire soupçonné d'avoir commis un délit.

Nous signalons aujourd'hui à M. le préfet de l'Aisne deux instituteurs laïques et à M. le préfet de la Marne un troisième qui n'ont pas seulement commis un délit, mais encore des crimes odieux sur des enfants confiés à leurs soins. Ces crimes sont établis, pour les deux premiers, par des arrêts, pour le troisième par les aveux du coupable. Le doute n'est donc pas possible.

L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE

Les journaux républicains et la République française en particulier, sont fort en colère contre les magistrats du tribunal de Beaujeu. Le journal de M. Gambetta va jusqu'à les menacer de la cour de cassation. « Il faut, dit-il, couper court à de pareils excès. »

Le général Gresley, 151 » Delacombe, 80 » Ribot, 62 » André, 7 » Chassamaule, 6 » Lalanne, 5 » M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine et M. le général Gresley, ministre de la guerre sont élus.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 27 mai 1879

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la vice-présidence de M. Senart.

Avant la séance

Les bureaux de la Chambre ont nommé des commissaires pour examiner la demande de poursuites contre M. de Cassagnac.

Sept des commissaires sont favorables aux poursuites; quatre y sont opposés.

Les suffrages, additionnés, donnent 181 voix pour les poursuites et 144 voix contre.

Il y a 16 bulletins blancs.

M. Senart présidera la séance d'aujourd'hui.

M. Floquet doit questionner M. Leroyer sur le jugement rendu par le tribunal de Beaujeu.

On annonce que M. Leroyer défère les magistrats de Beaujeu en cour de cassation.

M. Waldeck-Rousseau, élu dans la première circonscription de Rennes, est valide, ainsi que M. Level (Morbihan); M. de la Rochette (Saint-Nazaire); M. Niel (Muret); M. Le Faure (Aubriçon); M. Audifred (Roanne).

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

Les choses se passent comme au Sénat.

M. Georges Brame a la parole pour adresser une question à M. le ministre de l'intérieur et demande pourquoi M. Desmons a été maintenu maire de Cyscoing, bien qu'il n'ait pas le droit de faire partie du Conseil municipal et pourquoi le dossier de cette affaire a été retenu six mois dans les bureaux du ministère de l'intérieur.

En effet, M. Desmons est le dernier sur la liste du Conseil municipal, dans lequel figurait déjà M. Delval, son beau-frère. Pour conserver son écharpe, M. Desmons prétendit que M. Delval n'était pas son beau-frère. La question a été jugée depuis, et il a été établi que M. Delval était bien le beau-frère de M. Desmons, mais celui-ci est indistinctement resté maire pendant six mois et quand l'affaire est revenue devant le conseil de préfecture, on a objecté que ce corps n'était plus dans les délais pour juger.

Quant au ministre de l'intérieur, il a maintenu M. Desmons à la tête de la municipalité et a conservé dix-huit mois le dossier qui aurait dû transmettre au Conseil d'Etat. Est-il permis de tourner ainsi la loi?

M. le ministre de l'intérieur dit que la question n'a plus d'objet, attendu que M. Desmons a donné sa démission de conseiller municipal et de maire. (Bruit et rires à droite.)

Plusieurs membres à droite demandent la date de la démission.

M. le ministre s'étonne qu'une question devienne l'objet de manifestations bruyantes. (Reclamations à droite.)

M. le baron Dufour insiste pour connaître la date de la démission. (Bruit. — A l'ordre!)

M. le ministre dit que le droit de poser une question n'a d'effet que lorsque le gouvernement l'accepte.

M. le baron Dufour qui interrompit de nouveau est rappelé à l'ordre. (Très-bien à gauche. — Nouveau bruit à droite.)

M. le président prononce un deuxième rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. le ministre dit qu'il doit une réponse à ceux de ses collègues qui veulent écouter. (Bruit à droite.) La question n'a plus qu'un intérêt platonique et historique, M.

Le scrutin pour l'élection des sénateurs inamovibles a donné les résultats suivants: Votants 249. Suffrages exprimés 247. Majorité absolue 124.

MM. l'amiral Jauréguiberry, 168 voix

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 27 mai 1879.

Présidence de M. Martel.

Le scrutin pour l'élection des sénateurs inamovibles a donné les résultats suivants: Votants 249. Suffrages exprimés 247. Majorité absolue 124.

MM. l'amiral Jauréguiberry, 168 voix

Il a renoncé à compléter sa besogne,

Il a renoncé à compléter sa besogne,